

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 1^{er} SEPTEMBRE 2022

Le conseil Municipal est réuni à la salle Henri Bonnet sous la présidence de Monsieur le Maire, Xavier GRUAT.

DATE DE CONVOCATION : 26 août 2022

PRÉSENTS : ALPHONSOUT Jean-Paul, BASSET Jean-Paul, DÉZIEUX René, DE CARVALHO Jacques, DUPONT Sophie, FERINCZEK Jérôme, GAUTHIER Daniel, GRUAT Xavier, JOUVE Nicolas, LACOMBE Jean-Pierre, MASSIAS Hervé, MONCOURIER Stéphanie, SIBIAL Sandra, VITTORI Lionel

ABSENTS : LEGRAND Jean-Paul excusé donnant procuration à FERINCZEK Jérôme, PRADEL Patricia excusée
Le quorum est atteint. La séance est ouverte à 19h30. Jean-Paul BASSET est désigné secrétaire de séance.

Le Conseil Municipal délibère sur les questions suivantes (approbation voir tableau annexé) :

- Constate, en vue d'une régularisation cadastrale, la désaffectation et prononce le déclassement du domaine public communal de parcelles au lieu-dit Combret en vue de son transfert dans le domaine privé de la commune, précise que le déclassement envisagé ne portera pas atteinte aux fonctions de desserte et de circulation assurées par cette voie qui restera ouverte à la circulation publique et autorise la cession des dites parcelles ;
- Autorise l'achat de parcelles au lieu-dit Combret pour finaliser la régularisation cadastrale évoquée dans la première délibération ;
- Approuve l'acquisition, auprès de Maxime Georges POUILHE, d'une parcelle au lieu-dit Saint Nazaire. Cette délibération fait suite à celle du 18 juin 2021 actant l'achat de cette parcelle auprès de Mme GALEYRAND Marie-Pierre et au décès de celle-ci ;
- Approuve le rapport de la CLETC en date du 31 mai 2022 relatif à l'évaluation des charges transférées ;
- Approuve la modification statutaire de Haute Corrèze Communauté et les nouveaux statuts ;
- Décide qu'aucune augmentation ne sera appliquée au loyer des logements communaux vu l'article 159 de la loi n°2021-1104 du 22 août 2021 portant lutte contre le dérèglement climatique et renforcement de la résilience face à ses effets ;
- Autorise le Maire à signer la convention de mise à disposition du Foyer Rural salle Henri Bonnet avec Haute-Corrèze Communauté aux dates définies dans la convention dans le cadre de l'accueil du RAPEI ;
- Valide la vente du lot du Suc de Rouge cadastré 218C1580 pour une contenance de 2011 m² pour un prix de 7.00 €/m² ;
- Décide de faire procéder aux formalités de publicité du transfert des biens immobiliers des anciennes communes à la commune nouvelle de Sarroux-Saint Julien par acte authentique.

La contractualisation 2023-2025 sera évoquée par la commission des finances et celle des bâtiments communaux convoquées pour le 12 septembre 2022.

Le conseil évoque les pistes à envisager pour inscrire la commune dans une politique énergétique vertueuse. Le Syndicat de la Diège sera sollicité pour une étude sur les bâtiments communaux. Concernant l'éclairage public, des efforts sont à consentir et envisager de restreindre les horaires voir de le supprimer dans certaines zones, comme l'ont fait de nombreuses communes.

Monsieur le Maire remercie Messieurs ALPHONSOUT, BASSET et MASSIAS pour les travaux de la nouvelle cour de récréation des Alouettes qui fait l'unanimité chez les enseignants, parents et enfants. Il en profite pour les remercier pour leur implication dans les divers travaux faits à l'école.

La réunion de pré-rentrée avec le personnel communal et les enseignantes augure une belle année et Monsieur le Maire transmet les remerciements de l'équipe pédagogique pour la participation financière de la mairie.

Sophie DUPONT fait un compte rendu de la dernière réunion du SMAT concernant le détachement de la maîtresse-nageuse. La commune faisant partie du SMAT, elle attend de la part de celui-ci un compte-rendu des causes de la fermeture de la « paillote » des Aubazines.

Un compte rendu est fait par Daniel GAUTHIER et Sandra VEILLAT respectivement sur l'AG de l'association La Voix des Sectionnaires de la Vedrenne et Les Bois de Saunat. La 1^{ère} s'est réunie suite au décès de Gérard DESIR. Vincent SOMMAIRE a été élu président.

Concernant l'association des Bois de Saunat, les revendications sont nombreuses et les conseillers ont été pris à partie. Réponse sera faite. Monsieur le Maire rappelle, comme confirmé par mail par la Sous-préfecture, que ces associations n'ont légalement aucun rôle officiel dans la gestion des sections.

A la demande des habitants, une étude sur la vitesse dans le Bourg de Sarroux, au niveau du lotissement, a été réalisée et conduit le Conseil Départemental à la pose, à titre expérimental, d'une chicane. Une autre étude est en cours sur la route départementale au Chassang.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h15. Vu pour être affiché le 6 septembre 2022, prescriptions de l'article L.2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.

LISTE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE SARROUX SAINT JULIEN

SÉANCE DU 1^{er} SEPTEMBRE 2022

Date de convocation : 26 août 2022

PRÉSENTS : ALPHONSOUT Jean-Paul, BASSET Jean-Paul, DÉZIEUX René, DE CARVALHO Jacques, DUPONT Sophie, FERINCZEK Jérôme, GAUTHIER Daniel, GRUAT Xavier, JOUVE Nicolas, LACOMBE Jean-Pierre, MASSIAS Hervé, MONCOURIER Stéphanie, SIBIAL Sandra, VITTORI Lionel

ABSENTS : LEGRAND Jean-Paul excusé donnant procuration à FERINCZEK Jérôme, PRADEL Patricia excusée

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : BASSET Jean-Paul

NUMERO	OBJET	DECISION DU CONSEIL
01-09-2022-01	Délibération désaffectation et déclassement du domaine public et cession de parcelles au lieu-dit Combret	Approuvé à l'unanimité
01-09-2022-02	Délibération achat de parcelles à Combret en vue d'une régularisation cadastrale	Approuvé à l'unanimité
01-09-2022-03	Délibération achat d'un terrain à Saint Nazaire	Approuvé à l'unanimité
01-09-2022-04	Délibération approbation du rapport de la CLECT du 31 mai 2022	Approuvé à l'unanimité
01-09-2022-05	Délibération modification des statuts de Haute Corrèze Communauté	Approuvé 14 pour 1 abstention
01-09-2022-06	Délibération révision des loyers des logements communaux	Approuvé à l'unanimité
01-09-2022-07	Délibération convention de mise à disposition de locaux au profit du RAPEI	Approuvé à l'unanimité
01-09-2022-08	Délibération vente d'un lot du Suc de Rouge	Approuvé à l'unanimité
01-09-2022-09	Délibération de transfert des biens de la commune de Saint Julien-près-Bort à la commune de Sarroux-Saint Julien	Approuvé à l'unanimité

A Sarroux-Saint Julien, le 1^{er} septembre 2022

Le Maire, Xavier GRUAT